

Avis de désignation des membres de la communauté au conseil d'administration du centre de services scolaire¹

IMPORTANT :

Les personnes dont la candidature est jugée éligible recevront un court questionnaire à remplir pour permettre d'évaluer les critères suivants : motivation, expérience et compétences, compréhension du rôle et connaissance des enjeux.

La désignation des membres de la communauté se fera par cooptation par les membres parents d'un élève et les membres du personnel.

1 – Postes ouverts aux candidatures

Catégories

Membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines (pour un mandat se terminant le 30 juin 2028)

Membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans (pour un mandat se terminant le 30 juin 2028)

Membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles (pour un mandat se terminant le 30 juin 2026)

2 – Conditions d'éligibilité des membres de la communauté

- Avoir 18 ans ou plus.
- Posséder la citoyenneté canadienne.
- Ne pas être en curatelle.
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3), de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.
- Avoir son domicile sur le territoire du Centre de services scolaire de Charlevoix.
- Correspondre à l'un des profils suivants :
 - une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
 - une personne âgée de 18 à 35 ans;
 - une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles.

3 – Motifs d'inéligibilité des membres de la communauté

Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire les personnes suivantes :

- un membre de l'Assemblée nationale;

¹ Ce document propose des renseignements qui peuvent apparaître sur un avis de désignation et qui sont conformes aux dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*. En cas de litige, les articles de loi et de règlement prévalent.

- un membre du Parlement du Canada;
- un membre du conseil d'une municipalité;
- un juge d'un tribunal judiciaire;
- le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation électorale;
- les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- un employé du centre de services scolaire;
- un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;
- une personne qui occupe un poste au sein du conseil d'administration, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;
- une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire;
- une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

4 – Période de mise en candidature

La période de mise en candidature est ouverte jusqu'au jeudi 15 mai 2025, à 16 h.

5 – Comment soumettre sa candidature

Pour soumettre une candidature, faire parvenir le formulaire de mise en candidature par courriel à : dg@csscharlevoix.gouv.qc.ca.

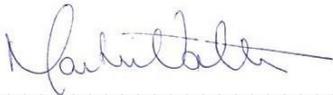
6 – Pour plus d'information

Directrice générale : Madame Martine Vallée

Téléphone : 418 665-3765, poste 3005

Courriel : dg@csscharlevoix.gouv.qc.ca

Signature :



Directrice générale

Donné à La Malbaie, le 10 avril 2025.

Pour de l'information sur le rôle et les responsabilités des membres du conseil d'administration, la fréquence des rencontres, les allocations et autres sujets, veuillez consulter :

- <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-administration>
- https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre_de_services_scolaire/Le_conseil_d_administration_du_centre_de_services_scolaire_francophone.pdf